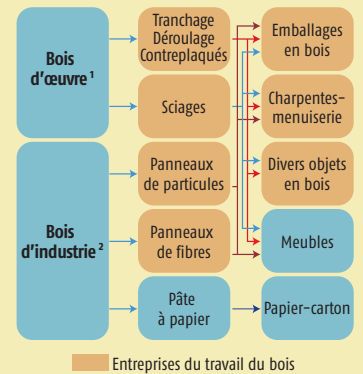


REPÈRES

La filière forêt-bois



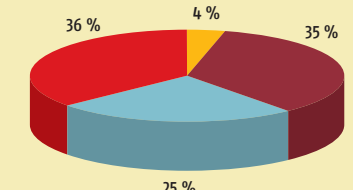
1. bois d'œuvre (globalement 78 % des volumes de bois exploités) regroupe les qualités 1 (utilisation en tranchage, déroulage, ébénisterie ou menuiserie fine) et 2 (autres sciages, menuiserie courante, charpente, caisserie, coffrage ou traverses) ;
2. bois d'industrie (15 % des volumes de bois exploités) correspond à la qualité 3

➔ Les qualités de bois sont fonction des dimensions du bois, des défauts et nœuds visibles sur le tronc. La proportion des différentes qualités de bois varie notamment selon les essences.

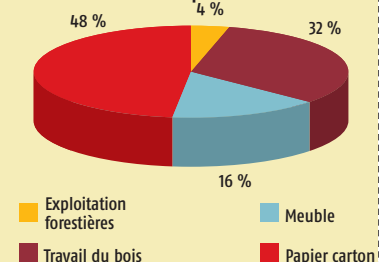
➔ La consommation de bois-énergie en France est de 40 millions de m³ par an dont 25 millions d'origine forestière (bûches ou résidus d'exploitation forestière) et 15 millions issus principalement de sous-produits de l'industrie du bois. Cette consommation équivaut à 4 % des besoins français en énergie.

Les chiffres de la filière bois en 2008

➔ Effectifs : plus de 230 000 personnes



➔ Chiffre d'affaire : près de 40 mds d'€



Sources : Sessi, Scees - enquêtes annuelles d'entreprises, Insee, DADS, BIC

Filière bois

Un potentiel à développer

Le bois n'est encore que rarement au cœur des préoccupations des territoires ruraux. Sa valorisation locale peut pourtant constituer une source de création d'emplois et de valeur ajoutée, en particulier dans la construction.

Troisième pays européen par sa surface forestière, la France a pourtant importé 1,7 milliard d'euros de produits de sciage, de charpente ou menuiserie en 2007, alors que la forêt n'est exploitée qu'à 60 % de l'accroissement biologique. Cette situation paradoxale peut constituer une opportunité de développement pour les territoires ruraux, au moment où la demande en bois-construction s'accroît. Bien que de grands opérateurs - par exemple Bouygues ou Bénéteau - commencent à se positionner sur ce marché porteur, des perspectives de valorisation locale des ressources forestières par les territoires ruraux existent. Un certain nombre de freins doivent cependant être levés. Dans un travail conduit en 2008, avec le soutien du Feader, dans le cadre du réseau rural national, ETD et la FNCoFor ont ainsi pointé la nécessité de mieux coordonner les acteurs de la 1^{re} et de la 2^e transformation, de favoriser l'innovation et le transfert de compétences auprès des artisans de la construction, d'accroître la demande par la commande publique. Deux conditions ressortent cependant de

PRINCIPES CLES

- 5 pistes pour valoriser la ressource forestière locale :
- ➔ diagnostic précis de la ressource mobilisable
 - ➔ mutualiser les investissements pour moderniser le secteur du sciage
 - ➔ favoriser le rapprochement entre offre et demande
 - ➔ favoriser l'innovation et le transfert de compétences auprès des artisans
 - ➔ agir sur la commande publique pour doper la demande

manière prioritaire : l'analyse préalable de la ressource forestière effectivement mobilisable et la modernisation des entreprises de scierie.

Un diagnostic de la ressource mobilisable. Plusieurs facteurs conduisent à ce que la totalité du potentiel forestier théoriquement disponible ne soit pas mobilisable : le morcellement de la forêt privée (qui représente 74 % des surfaces forestières), la protection des espaces naturels sensibles, l'existence de pentes, l'absence de dessertes... Pour élaborer une stratégie réaliste et cohérente visant à développer sur un territoire les filières bois-construction et bois-énergie par une valorisation du bois local, il est donc impératif d'analyser finement la ressource effectivement mobilisable, tant en quantité qu'en qualité. C'est l'objet des Plans d'approvisionnement territoriaux proposés par la FNCoFor et mis en œuvre à titre expérimental en 2008 sur trois territoires (pays Saint-Flour Haute Auvergne, pays Loue Lison et communauté de communes de l'Embrunais). À partir de la cartographie de données issues de différentes ●●●

●●● sources (ONF, CRPF, Inventaire national, coopératives forestières...), cette démarche permet de mettre en évidence précisément les volumes mobilisables sur 20 ans et les coûts de mobilisation sur un territoire donné, en tenant compte de l'ensemble des contraintes existant à une échelle fine. Elle constitue un outil d'aide à la décision pour définir un plan de mobilisation et de desserte de la propriété forestière, la localisation optimisée d'outils mutualisés (plateformes de tri et de stockage des bois, par exemple), des contrats d'approvisionnement destinés à sécuriser l'approvisionnement des filières.

Dynamiser le secteur du sciage. Sortir du bois de la forêt n'est pas le tout : encore faut-il pouvoir le transformer pour répondre aux attentes des constructeurs en leur fournissant du bois sec, raboté, sans nœuds et répondant à des normes de résistance précises. Or en France le tissu de la 1^{re} transformation – principalement les scieurs – est en déclin : vieillissement des chefs d'entreprises, réduction du nombre d'entreprises, obsolescence de leur outil de production... De ce fait, il est souvent plus simple et moins onéreux pour

L'action volontariste des collectivités suppose également le renforcement des politiques publiques

un industriel ou un artisan de la construction-bois de s'approvisionner auprès de centrales d'achat en bois importé qui répond aux normes européennes et aux exigences de la construction (taux d'humidité, résistance mécanique, dimensions...). Face au besoin de moderniser le secteur du sciage et aux difficultés des petites entreprises qui le composent de réaliser seules les investissements nécessaires, les acteurs de la filière forêt-bois de plusieurs territoires s'engagent dans la voie de la mutualisation, selon des modalités diverses. Ainsi, le PNR du Morvan et l'interprofession Aprovalbois ont mis en place une unité de séchage mobile

pour un groupement informel de 8 scieries, le PNR des Bauges a financé en partie l'installation d'un séchoir partagé entre une scierie et une entreprise industrielle d'huissierie. Certains territoires vont plus loin dans l'intégration : le pôle bois du Haut Forez notamment réunit dans une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) 200 coopérateurs, propriétaires forestiers et industriels du bois ainsi que la communauté de communes des montagnes du Haut Forez pour réaliser des travaux de séchage, rabotage et marquage CE.

Les territoires espaces de gouvernance. Face à une filière éclatée en de nombreux acteurs aux intérêts souvent divergents (propriétaires forestiers, scieurs, industriels de la papeterie ou de la construction, artisans...), le territoire représente un espace de gouvernance favorisant le dialogue et la solidarité entre ces acteurs afin d'élaborer une stratégie et des réponses opérationnelles partagées. À travers sa charte forestière le syndicat d'aménagement du Trièves, par exemple, a ainsi rassemblé l'ensemble des acteurs de la filière pour bâtir un projet de pôle bois, labellisé PER : ce pôle regroupe des investissements destinés au bois-énergie (unité de broyage, plate-forme de stockage, réseau de chaleur) et d'autres au bois-construction (séchoir à bois, dispositifs de classement et de mesure de la résistance des bois). En agissant sur la commande publique et sur la prescription en matière d'urbanisme et de construction, les élus locaux sont aussi en mesure d'impulser un développement de la filière forêt-bois de leurs territoires. Dans plusieurs territoires, des opérations pilotes de construction de logements sociaux ont ainsi vu le jour sur la base de cahiers des charges précis valorisant la ressource forestière locale. Mais cette action volontariste des collectivités locales suppose également le renforcement des politiques publiques (État, Régions et Départements) en faveur du bois-construction – tout autant que du bois-énergie – en soutenant par exemple les démarches collectives de modernisation des entreprises de sciage ou les diagnostics préalables de la ressource.

GILLES REY-GIRAUD

CHIFFRES CLES

15,7 millions d'hectares, dont 74 % de forêts privées, 16 % de forêts des collectivités et 10 % de forêts domaniales)
 → Un taux de prélèvement d'environ 60 % (rapport entre le volume exploité et la croissance biologique)
 → Une forêt privée répartie entre 3,5 millions de propriétaires, dont 1,1 million ayant des forêts de plus de 1 ha
 → 1^{re} forêt feuillue d'Europe
 → Une forêt très diversifiée avec 128 essences de bois différentes, dont 30 commercialisées

La commande p

Face à l'engouement croissant du public pour la construction-bois, les acteurs publics peuvent jouer un rôle essentiel en favorisant l'utilisation de bois local.

Ces dernières années, le marché de la construction-bois a progressé à un rythme deux fois plus rapide que celui de l'ensemble de la construction et semble mieux résister dans le contexte actuel de crise économique. Pour autant, cela ne garantit pas une valorisation des ressources forestières, des entreprises et des savoir-faire sur les territoires. En effet, la maison ossature bois, pré-fabriquée en atelier et « prête à poser », permet aux acteurs de la construction-bois de s'affranchir des « contraintes » de distance aux marchés. Dès lors, l'argument environnemental devient essentiel : le bois local

ILLUSTRATION

Les acteurs du H

Élus et professionnels locaux se mobilisent pour dynamiser la filière bois locale.

Dans la communauté de communes du Haut Forez (Loire), espace rural de 5 000 habitants, la filière bois constitue la première source de revenus avec 500 emplois directs et indirects recensés. Pour se développer, la filière locale pouvait s'appuyer sur ses composantes propres : des propriétaires forestiers privés en grand nombre mais regroupés au sein d'un groupement sylvicole ; une dizaine de scieurs de petits volumes, solidaires, qui n'avaient toutefois pas la capacité d'investir individuellement pour répondre à la réglementation européenne et à l'évolution des pratiques constructives ; une entreprise de 2^e transformation, Ossabois, leader national de la maison ossature bois,

publique, soutien de la filière bois locale

présentant, de fait, un meilleur bilan carbone que le bois importé, le développement de circuits courts est en mesure de répondre à des normes environnementales plus exigeantes. Dans ce contexte, les acteurs publics peuvent contribuer, par une action volontariste, à accroître la demande en bois local pour la construction, afin de favoriser tout à la fois un développement économique dans les territoires ruraux et un habitat durable.

Soutenir la filière. Un premier type d'action consiste à définir des référentiels constructifs et à faire évoluer les formes urbaines pour une meilleure prise en compte de la construction-bois dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU), les chartes paysagères ou architecturales. L'autre voie est celle de la commande publique, notamment au travers des équipements publics

et de l'habitat social qui représentent de puissants leviers pour agir sur la demande. Le conseil général des Vosges a ainsi élaboré une charte bois en 2007 par laquelle il s'engage à donner un appui technique et financier aux collectivités locales qui privilégient l'emploi du bois dans les constructions publiques, en intégrant si possible l'utilisation d'essences locales. Ce mode d'intervention prend une acuité particulière dans la période que traversent actuellement les massifs forestiers touchés par la tempête du 24 janvier dernier, notamment celui des Landes ; il peut en effet permettre d'amortir les conséquences de la catastrophe en offrant des débouchés pour les bois à terre et, plus globalement, de soutenir la filière dans une période de crise. Alain Rousset, président de la Région Aquitaine a ainsi pris l'initiative de s'adresser à l'ensemble

FILIERE BOIS LANDAISE

→ D'après les premières constatations, plus de 300 000 hectares seraient touchés par la tempête du 24 janvier, soit un tiers du massif forestier de pin maritime. Dans les Landes, la filière bois représente 30 000 salariés.

des présidents des conseils régionaux et conseils généraux pour les inciter à intégrer l'usage du bois dans la commande publique. Dans son courrier, il indique ainsi : « [...] dans un souci de respect de l'environnement, de diminution de l'empreinte écologique et d'utilisation des ressources locales, il me paraît urgent d'explorer toutes les pistes en termes de valorisation des bois. Le bois-construction est un marché porteur qui mérite d'être davantage investi, notamment en matière de commande publique. [...] Ainsi, dans une démarche de solidarité nationale et de cohérence environnementale la commande publique pourrait privilégier dès que possible l'usage du bois en général et du pin maritime en particulier. [...] En réponse à cette catastrophe naturelle, le volontarisme des exécutifs territoriaux sera déterminant. »

GILLES REY-GIRAUD

aut Forez s'organisent

en pleine croissance, qui aurait pu se délocaliser si la filière locale n'avait pas été en mesure de répondre à ses besoins. La filière pouvait aussi compter sur la détermination du président de la communauté de communes, Étienne Bied-Charreton, convaincu qu'il fallait impliquer fortement la collectivité pour développer la filière bois locale. Au final, « les composantes étaient toutes réunies, restait à mettre la partition en musique », affirme Bernard Labonne, qui pilota l'animation des réunions entre acteurs de la filière.

Pôle d'excellence rurale. Le principal défi dès le départ a consisté à créer les conditions de la solidarité entre les différents acteurs (sylviculteurs, scieurs, utilisateurs...) qui, paradoxalement, n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. « Ce fut un travail de longue haleine

Répartition du capital de la SCIC (total 361 820 €)

- Salariés : 500 €
- Fondateurs : 2 400 €
- 1^{re} transformation : 42 100 €
- 2^e transformation : 61 600 €
- Amont : 150 520 €
- Collectivités territoriales : 42 600 €
- Organisations professionnelles : 65 000 €

et semé d'embûches », explique Bernard Labonne, qui pilota l'animation des réunions entre acteurs de la filière. Il fallait ensuite rendre le projet viable « en impliquant financièrement l'ensemble des acteurs, y compris la collectivité pour la prise en charge du foncier et de la partie immobilière du projet », poursuit Étienne Bied Charreton. Avec la labellisation Pôle d'excellence rurale, le projet peut enfin se concrétiser grâce à la constitution d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Société Anonyme pour sceller la solidarité nouvelle entre acteurs de la filière. Avec 200 coopérateurs et un budget d'investissement de 3,8 M d'€, la SCIC entend mutualiser des outils de séchage, rabotage et marquage CE. Le site de production fonctionne depuis janvier 2009 et son objectif est d'apporter une valeur ajoutée aux bois locaux avec une

montée en charge de la production sur 3 ans. À terme, 7 emplois devraient être créés. Mais au-delà, « l'objectif est de professionnaliser tous les acteurs de la filière », indique Laëtitia Deru, directrice générale de la société. Grâce au pôle bois, les scieurs pourront accentuer leur spécialisation en qualité et quantité et s'inscrire de manière coordonnée dans le marché. Les propriétaires forestiers, qui détiennent collectivement 45 % du capital de la SCIC, voient le pôle comme un outil de dynamisation de la filière. Pour les entreprises de la 2^e transformation c'est la possibilité de s'approvisionner en bois locaux de qualité, de gérer leurs stocks en flux tendus et d'optimiser leur trésorerie. La réussite de ce projet suppose une solidarité durable entre tous les acteurs. Gageons que ce pari sur l'avenir sera tenu.

SYLVAIN BAUDET

Bousculer les conservatismes



Après des études d'agronomie et de foresterie, Yves Poss suit les dossiers de reboisement, de tourisme et d'aménagement rural à la direction départementale de l'agriculture de la Haute Loire avant de devenir directeur de l'agriculture pour le Territoire des Comores. En charge des dossiers de l'approvisionnement, de recherche et d'innovation pour les secteurs du bois et de papier au ministère de l'Industrie, il devient directeur régional adjoint de l'ONF en Paca, directeur régional de l'ONF en Corse puis en Auvergne. Depuis 2003, il participe aux travaux de l'équipe d'enseignants chercheurs d'AgroParisTech de Clermont Ferrand sur l'aménagement du territoire et le développement local, et accompagne le schéma stratégique de massif forestier pour le Massif central.

Trois questions à Yves Poss, ingénieur général du GREF¹

La valorisation locale de la forêt par le bois-énergie et le bois-construction vous semble-t-elle possible ?

Y. P. Oui, incontestablement, sous réserve d'un bon diagnostic et d'amélioration des relations contractuelles. En matière de diagnostic, au-delà d'un état des lieux de la ressource, il manque généralement une analyse précise des jeux d'acteurs, des intérêts respectifs des acheteurs et des vendeurs de bois. Certains propriétaires privés préfèrent par exemple ne pas vendre que de s'exposer aux difficultés que cela entraîne (trouver un exploitant forestier, un acheteur...) tant que le prix n'est pas jugé suffisamment attractif, qu'il n'atteint pas « le prix de la tranquillité ». L'objectif des scieurs est, à juste titre, de maintenir leurs marges, ce qui n'implique pas obligatoirement d'investir et d'augmenter leur capacité si l'approvisionnement n'est pas assuré.

Quelles peuvent être les solutions ?

Y. P. Bousculer les conservatismes, ce peut être d'avoir le courage de préparer les reconversions des entreprises fragilisées ; ou d'envisager le bois-construction au-delà du seul acte de bâtir localement, comme c'est souvent le cas. L'enjeu est de conquérir les marchés urbains et, dans cette perspective, il faudrait d'abord développer sur le territoire la pré-fabrication d'éléments qui seront utilisés, ailleurs, pour construire. Pour la construction comme pour l'énergie, si la ressource et la valorisation initiale peuvent être localisées, les débouchés principaux

sont à l'extérieur des massifs forestiers.

Quelles sont les freins possibles à un tel développement ?

Y. P. Les freins sont aussi humains : il faut modifier les comportements aussi bien des propriétaires forestiers pour les amener à exploiter leurs forêts en baissant le prix de la tranquillité, par une diminution de leur sentiment de risque et de leurs soucis, que des scieurs pour qu'ils s'ajustent aux marchés, qu'ils trient (coût, dimension, qualité) les différents débits pour les distribuer sur les meilleurs créneaux de transformation. Réfléchir à de nouveaux modes de mise en vente du bois, sur pied, bord de route ou sur parc, c'est convenir de contrats qui modifient les rôles et les postures de l'acheteur et du vendeur, en les responsabilisant et en pérennisant leurs relations. Si le flux de bois sortant du territoire est soutenu, il attirera les investisseurs : la sécurisation de l'approvisionnement et inversement des débouchés est primordiale. Par ailleurs, le bois-énergie constitue un sous produit du bois d'œuvre : pour 1 m³ de sciage, il y a entre 1 et 3 m³ de bois qui partiront pour la pâte à papier, les panneaux ou l'énergie. Il est important de scier plus. L'état de la forêt le permet. Mais pas la structure actuelle des scieries : un effort de marketing, liant les débouchés à l'outil de production, préciserait les modernisations à faire. En gardant en tête que la valeur ajoutée est surtout dans la deuxième transformation, notamment la construction, qui bénéficie d'un meilleur ratio investissement / rentabilité.

PROPOS RECUEILLIS PAR GILLES REY-GIRAUD

1. Génie Rural des Eaux et des Forêts

POUR EN SAVOIR +

→ Bibliographie

- La forêt et les industries du bois 2006 / Agreste.- Paris : ministère de l'Agriculture et de la Pêche, éd. bilingue, mai 2006, 180 p.- (Coll. GraphAgri)
- L'avenir de la scierie française / Maurice Chalayer.- Paris : L'Harmattan, mars 2007, 350 p.
- Le prix de la tranquillité / Yves Poss in Revue forestière française n°6, vol. 59, juin 2007, p. 649-658.

→ Ressources en ligne

- Programme forestier national / ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2006, 14 p.
<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/foret-bois/programme-forestier-national>
- Guide de l'achat public éco-responsable : le bois, matériau de construction / Groupe d'Etude des Marchés « Développement Durable, Environnement », Observatoire économique de l'achat public.- Paris : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 2007, 51 p.
www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/guide/gpm/bois_materiau_construction/bois_materiau_construction.htm
- Audit de la forêt privée sur la première mise en marché des bois / Jean Bourcet, Pierre Robert, Antoine Zeller, Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.- Paris : ministère de l'Agriculture et de la Pêche, mars 2007, 58 p.
<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports>
- Pour mobiliser la ressource de la forêt française : rapport du groupe de travail sur l'insuffisante exploitation de la forêt française / Jean-Marie Ballu (coord.), Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.- Paris : ministère de l'Agriculture et de la Pêche, octobre 2007, 30 p.
www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000015
- Charte forestière de territoire, éléments de méthode.- Paris : ETD, novembre 2007, 115 p.
[www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/Publications/Ouvrages/\(selection\)/15578](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/Publications/Ouvrages/(selection)/15578)
- Le bois en chiffres édition 2008 / ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.- Paris : SESSI, 2008, 16 p.- (Coll. Chiffres clés. Production industrielle, hors-série)
www.industrie.gouv.fr/sessi/publications/dossiers_sect/pdf/bois2008.pdf
- L'avenir de la filière bois française, des opportunités ! [communiqué de presse] / Haut conseil de la coopération agricole, septembre 2008, 16 p.
www.cooperation-agricole.coop/sites/CFA/actualites/communiques_coop/2008/20081020_hcca_filiere_bois.pdf